



Conseil Municipal Ville de Marquillies

Mairie de Marquillies

Réunion ordinaire du 11 octobre 2021

Sont présents :

M. Dominique DHENNIN

M. Pierre PAPEGHIN

Mme Blandine MORTREUX

M. Léonard KOUEKAM

M. Jean-Marc SECQ

Mme Viviane DELEVALLEE

Mme Céline LEJOSNE

Mme Cécile IMESSAOUDENE

Mme Hélène LARADZ

Mme Vanessa LESAFFRE

M. Jacques RIBAILLE

Mme Anne-Katy ROLAND

Mme Patricia ROGIEZ-LAVIGNE

M. Charles VITTU

Mme Marine LEPAGE

M. Loïc TRIDON

M. Eric BOCQUET

Mme Élise GARS

Mme Aurélie DE ROUCK

Absents avec procurations :

Maire

Adjoint à la commission « Travaux »

Adjointe à la commission « Culture-Animations »

Adjoint à la commission « Finances »

Adjoint à la commission « Environnement
Développement Durable »

Adjointe à la commission sociale

Conseillère déléguée à la jeunesse

Conseillère déléguée à la culture

Conseillère déléguée à l'environnement

Conseillère municipale

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Conseillère déléguée à ...

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Conseiller municipal

Conseiller municipal

Conseillère municipale

Agent administratif

M. DAMIDE

Secrétaire de séance :

M. VITTU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2021
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2021
3. Point sur les délégations accordées au maire
4. Délibération sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU2
5. Délibération sur vente de 2 parcelles de terrain rue de la Bourse au profit de LMH
6. Information du maire :
 - Parking de la gare
 - Réaménagement de la place Léon Bocquet
 - Reprise du café « Le Tropical »
 - Subvention ADVB clôture cimetière
7. Questions diverses

À 19 heures 11, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire annonce le retard de **Madame LEJOSNE**, et le départ anticipé de **Madame Lepage** suite à une contrainte horaire. Il indique avoir reçu la procuration de **Monsieur DAMIDE**, donnant son pouvoir à **Monsieur RIBAILLE**.

Il convient alors de désigner le secrétaire de séance, **Monsieur VITTU** se propose. **Monsieur le Maire** le remercie.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2021

Tous les participants ayant reçu en amont de la réunion le procès-verbal, **Monsieur le Maire** s'enquiert des éventuelles remarques relatives à ce PV avant sa validation.

Monsieur RIBAILLE souhaite en préambule de cette validation et s'appuyant sur l'article 2121-7 du CGCT rappeler l'obligation du Maire à convoquer un conseil municipal tous les trimestres, ce qui n'a pas été le cas compte tenu du dernier conseil municipal du 7 juin.

S'agissant d'une obligation, et de la seconde fois, cela pourrait être considéré comme un « dysfonctionnement majeur ».

Il indique avoir envoyé un mail à ce sujet, la réponse de la préfecture confirmait la réclamation de **Monsieur RIBAILLE**.

Monsieur le Maire confirme avoir reçu une copie du courrier de la préfecture, celle-ci indiquant que le délai entre les 2 réunions ne semble pas être suffisant pour provoquer un dysfonctionnement grave du conseil municipal.

En ce qui concerne le procès-verbal du 16 avril, **Monsieur RIBAILLE** souhaiterait qu'à l'avenir il soit précisé l'origine des questions diverses à savoir : voir le groupe **MARQUILLIES AUTREMENT**.

Monsieur le Maire procède au recueil des votes.

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2021 tourne en salle pour signature des participants.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2021

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour qui avaient été abordés lors de ce conseil. **Madame LESAFFRE** remarque que Monsieur Vittu, Madame Lepage et Madame Vandamme n'apparaissent pas sur la liste des présents.

Monsieur RIBAILLE déplore cette non-conformité.

Madame LEPAGE précise que : si ces personnes n'apparaissent pas à la liste des présents, leur nom est bien cité dans la suite du compte-rendu lors des pouvoirs donnés, en page 3.

Sans autre remarque, **Monsieur le Maire** procède au recueil des votes.

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 tourne en salle pour signature des participants.

Suite à ce vote, **Monsieur RIBAILLE** souhaite rappeler que **Monsieur le Maire** doit rédiger lui-même un compte-rendu dans les 8 jours suivant le conseil municipal, l'afficher en mairie et le diffuser sur le site internet de la ville. Il aura noté dans le précédent compte-rendu, si la délibération pour la cantine apparaît bien, son résultat en est absent.

Monsieur le Maire prend bonne note de cette remarque.

3. Point sur les délégations accordées au maire

Monsieur le Maire confirme n'avoir pris aucune délégation entre la dernière séance et celle du jour.

4. Délibération sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU2

Monsieur le Maire exposera dans un premier temps le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), sous la vision de la Métropole Lilloise (MEL).

L'objectif de ce point étant, dans un second temps, de ne retenir que l'intérêt communal.

Le projet se décompose en 4 volets, avec des visions à long terme (10 ans, 15 ans, voire plus) :

a) Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement

La MEL souhaite renforcer son attractivité, en lien avec quelques régions belges (Tournai) : l'EUROMÉTROPOLE, afin d'affirmer son rôle de capitale régionale.

Avec 46 % de surface agricole sur la MEL, elle favorisera l'émergence du projet agricole du territoire, en développant la production locale sous le projet EURALIMENTAIRE, et les zones maraichères de proximité (Wavrin).

Au niveau numérique, la possibilité pour les habitants d'accéder plus aisément aux services afin d'éviter une fracture numérique.

b) Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental

La MEL propose pour ce point d'adapter et d'accompagner le territoire au changement climatique (PCAET), par un engagement ambitieux et innovant dans la transition énergétique, la rénovation des bâtiments (publics ou privés) étant une priorité.

L'amélioration des cycles de l'eau (champs captants), la préservation et la reconquête des trames verte et bleue (vélo, biodiversité) sont également abordées dans ce point.

c) Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien

L'objectif étant de construire et préserver une métropole du bien-être au service des habitants :

- Limiter les expositions aux nuisances sonores et les dégradations air – sol.
- Développer une métropole des proximités : rapprocher physiquement l'ensemble des métropolitains avec les différentes activités et services – équipements permettant de répondre à leurs besoins (commerces).
- Développer un cadre de vie adapté aux attentes de chacun : intervention sur les espaces qui font le quotidien des habitants.
- Dynamiser la production de logements et promouvoir la qualité d'habiter pour tous : encourager la construction de logements neufs, réhabiliter et rénover le parc déjà existant.
- Améliorer les conditions de déplacement sur le territoire.
- Créer des conditions de développement des entreprises pour dynamiser l'emploi.
- Promouvoir une offre commerciale de qualité et équilibrée sur le territoire.

d) Un aménagement du territoire performant et solidaire.

Le développement urbain s'inscrit dans ce volet, prenant en compte les composantes physiques, les caractéristiques paysagères et architecturales du territoire.

Il convient donc pour la MEL de :

- Soutenir un développement urbain optimisé limitant la consommation foncière et l'étalement urbain. Le besoin en logement de la MEL est estimé à 6148 logements par an, soit plus de 60 000 logements entre 20219 et 2029. La consommation foncière serait donc limitée annuellement à 130,7 hectares.
- Conforter l'armature urbaine au travers d'une organisation efficace du territoire, découpant l'ensemble du territoire en corps métropolitain (Lille-Roubaix-Tourcoing), centres-villes (Loos-Haubourdin), villes de la couronne urbaine, villes d'appui et de relais (La Bassée-Sainghin), villes et villages durables (Marquillies).
- Affirmer le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans le développement métropolitain, en évitant le morcellement des plaines agricoles, en contenant le développement des hameaux.
- Valoriser la richesse du patrimoine paysager urbain et architectural selon une approche proportionnée permettant de répondre aux enjeux du patrimoine.
- Réduire les inégalités sociaux-spatiales.
- Garantir la mise en synergie de l'ensemble des projets sur les secteurs du territoire.

La présentation du projet PADD de la MEL étant achevée, **Monsieur le Maire** indique être en contact avec un urbaniste, Monsieur BAEYENS afin d'adapter le PPAD à l'échelle communale. Il propose un modèle de délibération qui sera soumis à l'ensemble du conseil pour discussion, modification ou ajout. Le projet serait axé selon 4 thèmes :

- Le logement
- La mobilité
- Le renforcement de l'attractivité centre bourg
- Le développement des aspects nature et ruralité de la commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres points, compte tenu de la présentation du PPAD, qu'il conviendrait d'ajouter au niveau communal.

Monsieur RIBAILLE propose l'ajout d'un thème pour diminuer sur les nuisances en général : circulation, bruit, pollution.

Madame LARADZ estime que les nuisances peuvent parfaitement entrer dans l'une des catégories précitées.

Monsieur RIBAILLE regrette par ailleurs qu'il n'y ait eu de commission préalable qui se soit penchée sur le sujet compte tenu de l'importance du projet et ne l'ayant découvert qu'il n'y a que trois jours. Il s'estime donc incapable de délibérer sur ce point. Selon lui des détails devraient être abordés, ajoutés, telles les nuisances.

Monsieur BOCQUET et **Monsieur le Maire** affirment que cette séance est ouverte à la discussion sur ce projet.

Monsieur le Maire prend bonne note de la suggestion de **Monsieur RIBAILLE**, et l'intégrera dans l'un des thèmes retenus.

Il développe alors les points du projet **au niveau communal**.

a) Le logement

Il faut favoriser la production de logement et l'adaptation du parc existant tout en permettant l'amélioration énergétique des logements existants. Les différents zonages du plan d'urbanisme

devront tenir compte de ces objectifs en définissant des règlements adaptés, notamment en matière d'emprise au sol :

- Créer des outils adaptés sur les espaces libres
- Intégrer du tissu urbain sur les espaces libres
- Utiliser les « dents creuses » (**Monsieur le Maire** ne désespère pas de parvenir à la densifier)

Sur Marquillies, on distingue deux grandes zones AUDM (route de Sainghin depuis 2004 et derrière la salle communale) et c'est sur ces deux zones que se portera l'effort de construction. Sur le long terme (15 – 20 ans), la partie la plus adaptée au-delà des « dents creuses » serait le long de la rue de Willy (depuis la rue du Moisnil). La rue de Willy permet à ce jour de ne pas encombrer le centre-ville de Marquillies pour atteindre la RN. Il est évident qu'il conviendra de redimensionner cette route.

L'ensemble de ces points a pour objectif de répondre aux nombreuses demandes, à titre d'exemple et à ce jour, l'immeuble LMH a déjà reçu 29 demandes pour les 9 logements disponibles. L'attractivité des Weppes est grande, les structures familiales changent (famille monoparentale), la demande de logement est donc exponentielle, d'autant que les champs captants ne permettent pas d'y construire. Marquillies tentera de répondre au mieux à ces demandes à la hauteur de ses possibilités.

Monsieur le Maire argumente qu'un village qui ne s'accroît pas est un village qui meurt, prenant l'exemple de la fermeture de classe de cette année.

Monsieur PAPEGHIN ajoute que la construction s'étendant sur plusieurs années (6 – 7 ans), le risque de fermer de nouveau une classe d'ici 2027 n'est pas nul. La solution des « dents creuses » serait la plus facile.

Monsieur BOCQUET informe que 54 000 dossiers de demandes de logements sont en attentes sur la métropole lilloise ; ce qui se ressent à Marquillies.

Dans ce contexte, **Monsieur RIBAILLE** s'étonne que des personnes ayant des projets de construction sur Marquillies se voient refuser la délivrance d'un permis de construire.

Il prend en exemple un projet de construction de 6 maisons refusé pour des raisons financières ; un enjeu selon lui, entre 10 à 13 000 €. Compte tenu des arguments précédemment cités, la construction de ces maisons amènerait potentiellement 6 enfants pour l'école.

Monsieur le Maire explique que le prix moyen du mètre carré se situe entre 150 à 220 € non viabilisé, et ne souhaite pas brader son patrimoine.

Monsieur VITTU affirme que des propositions ont été faites, qui se sont vues refuser par le potentiel acquéreur, des discussions sont encore en cours.

Madame LEJOSNE doute du fait que ce projet puisse amener des enfants supplémentaires compte tenu de la typologie des parcelles souhaitées qui ne correspondent pas aux moyens de familles avec des jeunes enfants.

Monsieur Ribaille soulève alors le sujet du tropical et le dossier de **Monsieur Lucas DEGRELLE**, le premier candidat reçu, à qui **Monsieur le Maire** aurait proposé de céder à terme le Tropical à 300 000 €.

Monsieur le Maire est abasourdi de cette affirmation.

Madame IMESSAOUDENE indique que ce point n'est pas à l'ordre du jour. L'assemblée est bée de ces « on-dit ».

Monsieur le Maire cesse cet aparté indiquant que le problème du Tropical est réglé et qu'il convient de revenir au PADD.

b) La mobilité

Outre les désagréments (retards, grèves), la halte TER est un atout pour la commune, qui permet les liaisons avec le cœur de la métropole. Afin de favoriser la desserte de cet équipement, la

réalisation de stationnements supplémentaires a été sollicitée pour une quinzaine de places supplémentaires.

Les créations d'un abri sécurisé pour vélos, d'une aire de covoiturage, des dispositifs d'accessibilité piétons et cyclistes ont également été demandées.

En réponse à **Monsieur RIBAILLE**, **Monsieur le Maire** indique que la sécurisation de l'abri se fera au moyen de badges.

Bien que cela soit en majorité déjà le cas, la commune souhaite passer en « commune 30 km/h », notamment en renouvelant les signalétiques verticales et horizontales.

Madame LESAFFRE souhaite plus de détails quant à la création de l'aire de covoiturage qui selon elle n'est pas nécessaire, des places de parking étant déjà existantes.

Monsieur RIBAILLE ne voit pas l'intérêt de la création de cette aire normalement plutôt installée à proximité de grands axes routiers.

Monsieur le Maire indique que 6 places sur la quinzaine qui sera créée seront réservées au covoiturage, afin que les gens s'y stationnent pour prendre le train direction le cœur de métropole. Il précise que si l'on ne crée par l'offre, on ne crée pas le besoin.

Sur ce point de la mobilité, il convient naturellement de favoriser les déplacements « doux » d'où le projet « trame verte/trame bleue » permettant de relier les villes par la création de pistes cyclables. Concernant Marquillies, les axes La Bassée- Sainghin (nord-sud) et RN 41- Pas de Calais (est – ouest) sont à privilégier.

À ce titre, un rendez-vous avec **Mathieu CORBILLON** [ndlr : maire de Sainghin en Weppes] est prévu sous quinzaine afin d'étudier le projet Marquillies-Sainghin en Weppes le long de la route M145 sur la droite de la chaussée qui devrait voir le jour plutôt rapidement. Le dossier n'est pas encore monté, mais la demande est au PPI voirie. **Monsieur PAPEGHIN** ajoute que l'emprise foncière est bien présente sur le parcours, et que cela est beaucoup plus facile que s'il y avait eu des rachats de terrains.

Monsieur RIBAILLE s'étonne que pour la commune de Sainghin cette piste soit déjà créée et pas encore pour Marquillies.

Monsieur VITTU l'invite à se rapprocher du maire de cette commune afin de savoir comment il a procédé pour avoir cette piste si rapidement.

Monsieur RIBAILLE revient sur la sécurité au niveau de la gare souhaitant y voir installer des caméras de vidéosurveillance finançables par des aides la région.

Madame IMESSAOUDENE indique qu'il n'y a aucun problème de sécurité à la gare. **Monsieur RIBAILLE** le reconnaît, il s'interroge alors sur la nécessité de sécuriser l'abri à vélo.

Bien que l'assemblée ne s'accorde pas sur le besoin d'une vidéosurveillance, **Monsieur le Maire** prend note de cette suggestion et se renseignera sur les aides régionales possibles.

[À 20h02, Madame Lepage quitte la séance].

c) Le renforcement de l'attractivité centre bourg

Sur ce point deux projets sont à développer :

- Le développement de l'offre commerciale de proximité :

Le centre-ville sera redynamisé grâce à l'acquisition récente du Tropical qui deviendra café – estaminet – brasserie, à définir avec le gérant. Le projet est déjà bien avancé.

Le tiers-lieu sera quant à lui une zone artisanale ou commerciale, une réunion avec l'ensemble de porteurs de projet a d'ailleurs lieu ce vendredi.

- Le développement des équipements communaux :

Le projet-école que les conseillers connaissent ainsi que l'installation d'équipements sportifs et culturels sont à l'étude.

Monsieur BOCQUET informe que le réaménagement de la place entre dans le cadre du développement des équipements communaux, mais sera abordé dans les questions diverses.

Monsieur le Maire ajoute d'ailleurs que les travaux de la mairie avancent, il espère pouvoir réintégrer les locaux au plus tard au premier trimestre prochain. Il explique qu'il y a eu un peu de retard sur le chantier compte tenu d'un dénivelé d'une soixantaine de centimètres qui n'avait pas été repéré. Aussi, il convient de combler ce dénivelé.

En outre, **Monsieur le Maire** envisage le déplacement du monument aux morts si nécessaire. La place de la mairie sera aménagée de plus d'espaces verts, de zones piétons ou PMR, la nouvelle zone de stationnement sera faite de pavés drainants (permettant l'infiltration des eaux pluviales directement dans le sol).

d) Le développement des aspects nature et ruralité de la commune

Monsieur le Maire, au-delà de tous ces projets, souhaite particulièrement conserver la ruralité de la commune. Aussi, il portera attention au maintien des agriculteurs et de leur environnement et à la préservation de la biodiversité (végétalisation, entretien des cours d'eau...). Avec ces projets, le PLU2 devient alors le PLU95 puisqu'incluant la communauté des Weppes et celle de la Haute Deûle, soit 10 villages supplémentaires. Celui-ci permettra une harmonisation des différents PLU déjà existants.

Monsieur BOCQUET, avec la délibération à venir sur ce point souhaite rappeler la position de la mairie sur « l'entrepôt », indiquant que le PADD paraît idyllique. Bien que cela apporte 2000 emplois, il est totalement en inadéquation avec le territoire. Par ailleurs, des problèmes d'inondation ont déjà été soulevés.

Monsieur le Maire confirme que cette zone est en contradiction totale avec le PADD de la MEL.

En outre, les quatre thèmes retenus pour la commune de Marquillies conviennent à **Monsieur BOCQUET**.

Monsieur RIBAILLE relève que les nuisances (bruits, odeurs, pollution, éclairage...) n'ont pas été évoqué dans cette présentation.

Monsieur le Maire inclut cela dans le *développement nature et ruralité de la commune*.

Monsieur RIBAILLE souhaiterait que cela soit un peu plus explicite dans ce projet.

Messieurs BOCQUET et VITTU précisent que le covoiturage, les zones 30, les voies cyclables limiteront ces nuisances.

Tous s'accordent à préciser cela, de nouveau, dans le projet.

Monsieur le Maire, à la demande de Monsieur Ribaille ajoute que le délai fixé par la MEL est à fin octobre. Il Ajoute qu'il s'agit bien là que d'un projet-type qu'il conviendra de retravailler.

Monsieur Ribaille ne souhaite alors pas délibérer sur un texte – projet non définitif.

Madame GARS quant à elle n'envisage pas de nouveau conseil municipal uniquement pour cette délibération.

Les membres argumentent chacun leur tour sur la nécessité ou non de maintenir la délibération ce jour. Pour les uns, la délibération doit être prise sur un texte définitif, pour les autres, la délibération peut-être sous prise sous réserve des modifications apportées suite aux échanges et suggestions de cette séance.

Il est donc convenu que le texte sera retravaillé et envoyé à tous les conseillers sous huitaine, afin qu'ils le valident.

5. Délibération sur vente de 2 parcelles de terrain rue de la Bourse au profit de LMH

Monsieur le Maire rappelle le vote du 7 juin dernier au sujet du déclassement et de la désaffectation de cette zone de 46 m². Depuis, le nécessaire a été fait par LMH. La délibération du jour porte donc sur le prix de vente (1 € symbolique).

Monsieur le Maire précise avoir revu Monsieur BUISINE au sujet du parking sur lequel sera remis du gravier afin d'éviter les bâches.

Il a également négocié la mise à disposition du terrain derrière l'école afin d'y aménager un jardin, un espace vert pour les élèves. La dernière négociation portait sur une cinquantaine de mètres carrés, à ce jour l'espace est augmenté à 200 m². Ce prêt de terrain est acté à une période de deux ans, reconductible.

L'immeuble LMH, qui s'intègre parfaitement à la commune, sera visité sous huitaine par différents maires des alentours. La phase finale étant en cours.

Avant de passer à la délibération, **Monsieur RIBAILLE** soulève quelques points :

- sans renier son vote préalable, notamment le patrimoine communal : pourquoi ne pas accepter le prix proposé par l'investisseur des 6 maisons et là, envisager la cession du terrain à LMH pour un euro symbolique ?

- À la relecture du dernier PV, **Monsieur VITTU** avait demandé à ce que ce terrain soit un don et non un prêt. Monsieur le Maire a-t-il demandé à ce que cela le soit ?

Monsieur VITTU souhaite préciser qu'il avait demandé à ce que le maximum pour obtenir le don soit fait et non l'obtention du don à proprement parler.

Monsieur le Maire affirme avoir fait la demande, pour se l'être vue refusée.

Selon **Monsieur RIBAILLE**, **Monsieur VITTU** n'aurait pas été écouté.

Monsieur le Maire propose de passer à la délibération.

Monsieur VITTU l'interpelle sur l'éventuelle procuration de **Madame LEPAGE** qu'elle n'aurait pas laissé avant de quitter la séance. Il est convenu que le vote sera maintenu à l'unanimité des présents.

La cession des 46 m² à un euro symbolique est mise au vote.

Vote ⇒ Pour à l'unanimité

6. Information du maire.

- Parking de la gare

Ce point a déjà été abordé lors de la présentation du PADD communal. Il est précisé qu'il s'agira bien de pavés drainants afin que les eaux pluviales ne soient plus rejetées dans le réseau d'assainissement.

- Réaménagement de la place Léon Bocquet

Monsieur le Maire a évoqué ce point lors de la présentation du développement des équipements communaux.

- Reprise du café « Le Tropical »

Les conseillers bénéficient d'un suivi régulier de ce dossier.

Monsieur RIBAILLE tient à rappeler sa position sur cette reprise. Son groupe aurait préféré qu'il devienne un local à usage d'habitation (2 appartements) et un local commercial (boulangerie ou épicerie) et non un estaminet comme cela a été décidé.

Il remercie Monsieur le Maire pour l'invitation à sa participation sur la consultation des différents candidats qui fut une expérience enrichissante pour lui et son groupe.

La position du groupe « **MARQUILLIES AUTREMENT** » sur le choix des candidats n'était pas, au départ, celui qui a été finalisé puisqu'ils étaient plutôt favorables, à partir du moment où le choix d'un estaminet a été présenté, à un snack-restauration rapide. Le groupe a donc surtout validé le choix du candidat, et s'avère pour **Monsieur RIBAILLE** être le bon.

Pour **Monsieur le Maire** et **Monsieur BOCQUET**, faisant partie de la commission environnement, il était parfaitement normal d'inviter **Monsieur RIBAILLE** à ce choix de candidat.

- **Subvention ADVB clôture cimetière**

La subvention de 26 878 € a été accordée. Son attribution tardive fait suite au report des subventions en raison des dernières élections départementales. Les travaux, pour un montant total de 68 000 €, devraient bientôt démarrer.

Monsieur PAPEGHIN doit reprendre contact avec les entreprises concernées. Il espère que les travaux ne seront pas impactés par les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux.

Il est convenu l'abattage du mur, et la pose d'une clôture de 4 fois 50 cm en béton, la partie haute sera ajourée.

7. Questions diverses

Les questions ont été remises à **Monsieur le Maire** la semaine précédente, par **Monsieur RIBAILLE** au nom du groupe **MARQUILLIES AUTREMENT**.

- *Suite à notre question du précédent conseil relative à la restitution des questionnaires envoyés aux habitants concernant la fréquentation de l'école, pouvez-vous nous présenter un tableau récapitulatif tel que demandé le 7 juin dernier ?*

Madame LEJOSNE se charge de cette réponse précisant que la restitution ne sera faite sous forme de tableau.

- Sur les 250 questionnaires distribués, 28 familles ont répondu et comptabilisent 51 enfants, dont 5 de plus de 11 ans (non ciblés).
- 34 enfants bénéficient des structures du village (assistante maternelle, MAM, école), les 17 autres sont à l'extérieur.
- Pour les 28 familles, 20 d'entre elles sont favorables aux « mercredis récréatifs ».

En ce qui concerne les suggestions libres, certaines familles se sont exprimées pour :

- Une amélioration des services aux parents :
 - o Une seconde semaine de centre de loisirs pendant les petites vacances scolaires,
 - o Des activités pour les collégiens (une sortie est d'ailleurs prévue pour cette catégorie).
- Le bâtiment vieillissant de l'école.

Monsieur RIBAILLE s'interroge alors sur les conclusions à en tirer.

Madame LEJOSNE précisant que parmi les 17 enfants scolarisés (ou gardés) à l'extérieur, certains sont issus de familles recomposées ce qui explique qu'ils ne soient pas sur le village. Aussi, elle propose de maintenir ce qui a déjà été initié par la commission jeunesse : développer des services complémentaires aux parents.

Madame LESAFFRE s'étonne du délai de restitution pour ce questionnaire, **Madame LEJOSNE** rappelle son absence lors du dernier conseil municipal indiquant que le traitement de ces données est terminé depuis.

Madame ROGIEZ-LAVIGNE rappelle que la conclusion des questionnaires avait déjà été évoquée en commission.

Madame LESAFFRE rétorque que cela n'a pas été aussi clair et qu'elle n'avait pas eu connaissance des chiffres et de leur répartition.

- *La commission extra-municipale amenée à traiter les sujets de la zone Illies-Salomé a été constituée. Quand comptez-vous la réunir ?*

Monsieur le Maire indique ne recevoir strictement aucune information de la MEL concernant cette zone. La dernière qu'il ait reçue est un rapport très technique de 200 pages. Une réunion a lieu ce jeudi sur la LIBAUDE, le sujet sera relancé à cette occasion. Il espère obtenir plus d'informations de la part de CH'MOISNIL qu'il n'en reçoit de la MEL.

Monsieur RIBAILLE rappelle donc l'intérêt de réunir la commission. Monsieur le maire s'en accorde.

Un membre du public, **Monsieur PEPERSTRAERTE**, président de l'association CH'MOISNIL manifeste sa présence et demande à prendre la parole, **Monsieur le Maire** le lui autorise :

L'intervenant rappelle avoir rencontré lors dernières élections municipales les deux groupes représentés, qui avaient chacun accordé la création d'une commission extra-municipale. À ce jour, cette réunion est juste datée pour le 6 novembre. Il indique être en opposition sur le projet PRD qui est, selon lui, l'illustration même de toutes les nuisances possibles pour le village. Il soulève le problème de l'hydrologie et de la ressource en eau, affirmant détenir des données qu'il partagera volontiers avec les élus s'il y est invité non sans obtenir des informations supplémentaires. Il souhaite également soulever les questions relatives aux dérèglements climatiques, de l'hydrologie, de la pollution... Il attend beaucoup d'une future commission : ayant lui-même les données, et les élus le pouvoir d'interpeller la MEL. Il expose quelques-uns de ses exemples : saturation du trafic, implantations diverses...

Il souhaite se réunir avec les 5 élus de la commission afin de leur partager ses données, inquiétudes et interrogations, accompagné parfois d'autres membres qui pourraient chacun exposer leur spécialité. Il demande donc expressément des rencontres régulières et préalables aux différents conseils communautaires afin de se prémunir des nuisances, et préparer les futurs chantiers, notamment celui du PRD. Il développera ces sujets plus amplement lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire le remercie et lui confirme lui indiquer une date future.

- *Quel est l'état d'avancement de vos projets ?*
 - *Parcours de santé*
 - *Tiers-lieux*
 - *Aménagement du village, mobilier urbain, arbres, etc.*
 - *Projet scolaire*
 - *Travaux de voiries dans la commune*

Monsieur le Maire passe la main à la commission développement durable pour cette réponse.

Monsieur SECQ prend la parole :

- **Parcours de santé** : ce projet est en attente. Outre les agrès qui doivent être scellés, et qui risqueraient de gêner le passage de machines agricoles, un problème lié aux assurances s'est installé. Le projet sera redéfini en commission.
- **Aménagement du village** : projet en cours et budgété. Les commandes sont en cours pour des installations prévues courant de l'automne par les agents techniques.

Madame LARADZ le relève pour :

- **Le tiers-lieux** : il n'y a pas encore de planning défini qui le sera fonction de Magalie et Marie-Julie (de La MEL). Elles suivront la commune jusqu'au lancement du projet.

Monsieur RIBAILLE s'étonne des 3 minutes de présentation par projet. **Madame LARADZ** le rassure indiquant que les dossiers des projets sont déjà déposés. Il s'interroge alors de savoir pourquoi il n'a pas été destinataire de ces projets. **Madame LARADZ** reconnaît, gênée, les avoir gardés sans avoir pensé les partager.

Monsieur le Maire termine avec :

- Le projet scolaire : l'appel à projets est en cours de finalisation. La phase pré-AMO [Ndlr : AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage] est lancée.

Monsieur RIBAILLE espérait être intégré à ce projet, **Monsieur le Maire** le rassure indiquant qu'il ne s'agit pour le moment que de le dégrossir. **Madame IMESSAOUDENE** confirme qu'il fera bien partie des discussions.

- Les travaux de voirie :
 - o Pour les travaux actuels, la date de fin était initialement prévue au 10 décembre, elle est avancée à fin novembre.
 - o Suivront des travaux rue du Touquet ; rue Jean Jaurès-passage à niveau coté Marquillies ; rond-point de l'église jusque rue de la Chapelle.

Monsieur PAPEGHIN précisera que les demandes de travaux d'habitants à titre privé dans les rues qui font l'objet de travaux programmés seront décalés à la date de réalisation de ces travaux.

- *La circulation dans le village due aux travaux de la rue de Verdun est compliquée et incompréhensible. Peut-on espérer avoir une concertation préalable, constructive et intelligente avec les différents intervenants, Mairie, MEL, Entreprises et riverains pour les futurs travaux de la rue Léon Bocquet, l'an prochain ?
Ceci afin de ne pas reproduire cette gestion catastrophique de la circulation que nous vivons aujourd'hui*

Monsieur PAPEGHIN défend **Monsieur le Maire** qui assume les décisions prises sur la gestion de la circulation pendant ces travaux, ayant fait ce qu'il pouvait avec les moyens dont il disposait.

Monsieur RIBAILLE reconnaît que ces travaux étaient indispensables, il reproche surtout le défaut de communication.

Monsieur PAPEGHIN informe que les arrêtés municipaux étaient bien présents sur les chantiers, mais que ceux-ci sont volés. Il précise que si la rue des Ormes n'a pas été rouverte à la circulation c'est parce que la base-vie des ouvriers s'y trouve et qu'il privilégie leur sécurité.

Monsieur le Maire indique par ailleurs avoir déjà abordé la question des réunions publiques avec la MEL. Des réunions publiques seront bien organisées en amont de ces travaux.

Messieurs VITTU et SECQ affirment que, pour les travaux en cours, des réunions publiques avaient déjà été organisées en 2018 et 2019. Toutefois, avec la crise sanitaire, et des travaux sur la commune d'Hantay, les travaux rue de verdun, initialement prévus en 2020 ont été décalés à cette année.

- *Avez-vous une date de fin de travaux pour l'extension de la Mairie ?*

Monsieur PAPEGHIN informe que les travaux ont redémarré mi-septembre. La toiture est terminée avec quelques petits défauts qui sont à rectifier. Les menuiseries de l'ancien bâtiment sont en cours d'installation, l'escalier en fabrication. Le dénivelé abordé par Monsieur le Maire lors du point sur les équipements communaux entraîne un surcoût et un retard dans les travaux. **Monsieur PAPEGHIN** espère la livraison au plus tôt fin décembre, n'ignorant pas la fermeture des entreprises en période Noël-Nouvel an. Par précaution il s'attend à une fin de travaux pour

